

Communauté de Communes du Meygal

Compte rendu du conseil communautaire en date du 12 juillet 2006 -20h30 à la salle des fêtes de St Pierre Eynac

Présents: 19 délégués : Mrs Raveyre, Flandin, Chapuis, Gounon, Buisson, Venet, Abrial, Saugues, Riffard, Alirol, Darne, Péliissier, Machabert, Décot.
Mmes Verdier, Meynard, Poulet, Simon, Bayle.

I. Contrats globaux de développement durable (CG2D). Proposition avenant 2.

Le CG2D de la communauté de communes du Meygal a été signé le 24 novembre 2004 et un certain nombre de modifications à ce contrat ont été adoptées par le conseil communautaire et validées par un premier avenant signé le 23 mars 2006.

Mr le Président invite le conseil communautaire à se prononcer sur le projet de 2^{ème} avenant qui sera soumis au Conseil Général et qui a pour objet:

- **d'entériner l'abandon de certaines opérations**
 - o Montusclat: travaux de voirie divers opération 2006
 - o St Pierre Eynac: projet d'aménagement du bourg (opération 2006)
 - o St Hostien: Projets d'extension du cimetière (opération 2005) et de construction d'un garage (opération 2006)
- **de valider l'inscription de nouvelles opérations**
 - o Montusclat: Aménagement de la route de la torte et ouvrage d'art. Mobilier, travaux zinguerie cure et mairie, jointoiment murs école de la Pradette.
 - o St Pierre Eynac: Aménagement de la voie communale d'Eynac
 - o St Hostien: Révision à la hausse du montant des travaux de la salle des fêtes .

Les subventions prévues sur les projets initiaux seront reportées sur les nouveaux projets, si l'avenant est accepté par le Conseil Général.

Le Président invite le Conseil communautaire à se prononcer sur ce projet et à l'autoriser à signer l'avenant n°2 . Oui à l'unanimité .

II. Compétence logement

L'exercice des compétences est subordonné à la reconnaissance de l'intérêt communautaire. Cet intérêt communautaire a été défini lors de la séance du 9 février 2006 à l'exception de la compétence logement qui restait à éclaircir. La date butoir de définition de l'intérêt communautaire est fixée au 17 août, à défaut de définition précise dans les délais impartis, la compétence sera transférée totalement à la Communauté de communes.

La compétence logement est une compétence optionnelle (c'est-à-dire choisie dans un groupe de compétence fixé par la Loi) et est définie ainsi: action pour le logement des personnes défavorisées.

Sachant que cette compétence est actuellement "inactive" et que certaines communes ont des projets de réhabilitation (projets OPAC etc...), le Président propose de la retirer et donc de modifier les statuts en conséquence. (mêmes conditions que pour le transfert d'une nouvelle compétence, c'est-à-dire délibération du conseil communautaire et ensuite de chaque conseil municipal). Mr Alirol précise que cette compétence est bloquante pour les communes qui souhaitent prendre des initiatives en matière de logement.

Votes: Oui à l'unanimité.

III. Finances: décision modificative au BP. Admissions en non valeur

Il s'avère nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget .
Proposition d'ajustement du Président.

Fonctionnement dépenses		Prévisions BP 2006	DM Proposée	
Art 654	Pertes sur créances irrecouvrables	1500	+400	
Art 6574	Subventions	7000		-400
Art 6455	Assurance personnel	6300	+2050	
Art 64168	Emplois insertion	12000		-2500
Art 6456	Versement au fonds Nat compensation SFT	250	+450	
			+ 2900	- 2900

Investissement dépenses				
Art 2183	Matériel de bureau	4000	+4000	
Art 2188	autres	12260		-4000

DM approuvée à l'unanimité.

Admissions en non valeur

L'admission en non valeur concerne des créances dont le recouvrement ne peut pas être effectué pour cause d'insolvabilité du débiteur. (le recouvrement peut être repris si le débiteur revient à une meilleure fortune).

La trésorerie a transmis deux dossiers pour un montant de 1609.73€. (débiteurs en Commission de surendettement et en liquidation judiciaire pour l'un d'entre eux).

Admission en non valeur: Oui à l'unanimité.

Le Président rappelle également les difficultés rencontrées en matière de recouvrement des redevances d'ordures ménagères.

IV. Festival de Montusclat

Pour la seconde année consécutive , 10 jeunes originaires de notre territoire (St Julien, Lantriac, St Pierre-Eynac) et appartenant à l'association MRJC ont organisé une action baptisée "Booste ton rural" sur la commune de Montusclat (exposition, forum-débat...)et ont sollicité une subvention de 1000 € auprès de la communauté de communes.

Cette action étant destinée à financer un voyage humanitaire au Pérou en 2007, elle entre dans le cadre des actions pouvant être soutenues financièrement et le Président propose de leur accorder la subvention demandée.

Le conseil communautaire entérine la proposition du Président à l'unanimité mais souhaite un bilan de la manifestation et des précisions sur le voyage au Pérou.

V. Questions diverses

- ***Convention Via Ferrata avec l'Association Village Pertuis Services***
Le Président propose , après accord de l'Association, de reconduire, pour une durée d'un an la convention lui confiant la gestion des équipements permettant la pratique de la Via ferrata . (durée: du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007). Vote : oui à l'unanimité
- ***Renouvellement contrats de travail***
Il s'agit des contrats de Melle Coudert Christelle, Directrice de la halte garderie (temps plein) et de Mme Deleau Nadine, agent technique (17h50 hebdo). Vote : Oui à l'unanimité
- ***Conseil d'administration Association Pays du Velay***
Le conseil d'administration du Pays du Velay est composé d'un représentant de chaque communauté de communes, de 5 représentants de la communauté d'agglomération, d'un représentant du Conseil Général, d'un représentant par chambre consulaire, d'un représentant du Parc National Régional Livradois Forez et d'un représentant du Smat du Haut Allier. Les membres du conseil d'administration représentent leur structure pour la durée de leur mandat ou de leur fonction.
Le Conseil Communautaire désigne Mr Gounon Dominique comme représentant au sein du Conseil d'administration.
Mr Gounon rappelle les divergences de vue profondes entre la Communauté d'agglomération et les communautés de petite taille.
- ***ALT***
Seules la CC Meygal et la CA d'agglomération n'ont pas encore délibéré au sujet de l'adhésion à l'ALT. En vue d'assurer une coordination de l'animation et de la promotion touristique du Pays du Velay, le conseil communautaire se prononce favorablement pour la création d'une Agence Locale de Tourisme, sous une forme fédérative.
- ***Infos bâtiment***
Une prochaine réunion de la Commission bâtiment sera programmée en août.
- ***Infos convention culturelle***
Un diagnostic sur l'ensemble des communes va être établi par un agent du conseil général.
- ***Prise en charge du surplus de cotisation assurance pour l'utilisation d'un véhicule à usage professionnel (agent Ram et agent développement):*** oui à l'unanimité.